



## 17ème législature

<b>Question N° :</b> <b>1933</b>	De <b>M. Philippe Latombe</b> ( Les Démocrates - Vendée )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Intérieur		<b>Ministère attributaire</b> > Intérieur
<b>Rubrique</b> > numérique	<b>Tête d'analyse</b> > Le 17Cyber	<b>Analyse</b> > Le 17Cyber.
Question publiée au JO le : <b>12/11/2024</b> Date de changement d'attribution : <b>24/12/2024</b>		

### Texte de la question

M. Philippe Latombe attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le 17Cyber. Annoncé le 10 janvier 2022 par le Président de la République, Emmanuel Macron, prévu dans la loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (LOPMI) du 24 janvier 2023, le guichet unique dédié à la cybersécurité, le 17Cyber, initié par le ministère de l'intérieur et des outre-mer, en partenariat avec *cybermalveillance.gouv.fr*, la police nationale et la gendarmerie nationale, devait être lancé officiellement fin mai 2024. Le ministre de l'intérieur de l'époque ayant alors dû se rendre en Nouvelle-Calédonie, l'évènement avait été reporté. Est ensuite survenue la dissolution de l'Assemblée nationale et l'inauguration de cette plateforme n'a toujours pas été reprogrammée. Dans un contexte de multiplication des attaques numériques (vol de données, hameçonnage, arnaques en ligne, etc.) et de cyberharcèlement, il est tout particulièrement urgent qu'entre en fonctionnement ce service de diagnostic et d'assistance pour les victimes de cyberattaques et d'actes de cybermalveillance. Il souhaite savoir s'il envisage une mise en route rapide de ce dispositif et, dans l'affirmative, quel portage politique accompagnera sa réactivation.